



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

Avis vous est par les présentes donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce qu'à la séance du conseil municipal tenue le 10 janvier 2022, un avis de motion a été donné et le projet de règlement concernant l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été déposé.

Ce règlement a pour but d'assurer l'adhésion des membres du conseil municipal aux principales valeurs de la Ville en matière d'éthique, de prévenir les conflits éthiques et de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles. Ce règlement abrogera l'ancien règlement numéro 653-18 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Le règlement **683-22 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux** sera adopté lors de la prochaine séance ordinaire du conseil municipal prévue le **14 février 2022 à 20 heures à l'hôtel de ville** situé au 843, avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce. Les recommandations de la santé publique, dans le contexte de la pandémie de la Covid-19, s'appliqueront pour la tenue des séances du conseil.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce
Ce 11^e jour de janvier 2022

Danielle Maheu
Greffière